

EL/SS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 61 133 bis du 6 Mai 1961

portant nomination des Membres du Comité Consultatif de la Fonction Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution du Dahomey;

VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°59-220 du 15 Décembre 1959 relatif à la compétence, à l'organisation et au fonctionnement du Comité Consultatif de la Fonction Publique ;

VU le décret n°118 PR/MFPT-DFP du 24 Avril 1961 relatif à la répartition numérique des six membres délégués près le Comité Consultatif de la Fonction Publique entre les différentes Centrales syndicales ;

VU les propositions des dites Centrales ;

SUR le rapport du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres titulaires et suppléants représentant l'administration au sein du Comité Consultatif de la Fonction Publique :

Membres titulaires :

- M.M. 1°/ - MERLO, Inspecteur des Affaires Administratives  
2°/ - AMAH Emmanuel, Directeur de la Fonction Publique  
3°/ - DODDE Septime, Directeur du Budget au Ministère des Finances  
4°/ - GBODOSSOU Valère, Directeur du Personnel au Ministère de la Fonction Publique,  
5°/ - MANO Jean, Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Education Nationale  
6°/ - Dr. Virgilio De Médeiros, Directeur de la Santé Publique

.../...

Membres suppléants :

- M.M. 1°/ - Anrès, Inspecteur mobile des Finances  
2°/ - AQUEREBURU Robert, Directeur Adjoint de la Fonction Publique  
3°/ - KOUDOGBO Etienne, Directeur Adjoint du Service de l'Agriculture  
4°/ - EKOUE Joseph, chargé du Personnel au Ministère de l'Éducation Nationale  
5°/ - Da Silva Christophe, Ingénieur des Travaux Publics, Chef de Service à la Direction des T.P.  
6°/ - AHYTE Paul, chargé du Personnel au Ministère de la Santé Publique.

ARTICLE 2. - Sont nommés membres titulaires et suppléants du Comité Consultatif de la Fonction Publique, sur proposition des organisations syndicales, les délégués dont les noms suivent :

Membres titulaires :

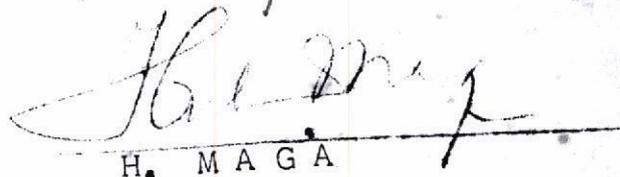
- M.M. 1°/ - PAOLETTI Théophile, U.G.T.D. - U.G.T.A.N. ORTHODOXE  
2°/ - ALAPINI E. Pascal -id-  
3°/ - AHOUNOU Saturnin -id-  
4°/ - AMLON Léandre -d-  
5°/ - MIDA André -id-  
6°/ - PAQUI Emmanuel, U.N.S. - C.A.T.C.

Membres suppléants :

- M.M. 1°/ - AHYEE Cosme, U.G.T.D. - U.G.T.A.N. ORTHODOXE  
2°/ - CAMPBELL Flavien -id-  
3°/ - GBAGUIDI Robert -id-  
4°/ - HOUKPONOU Razzaacq -id-  
5°/ - CODO Bernard -id-  
6°/ - D'ALMEIDA Emile, U.N.S. - C.A.T.C.

ARTICLE 3. - Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera. /-

PORTO-NOVO, le 6. Mai 1961

  
H. M. A. G. A.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
LE MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL